

Contribution à l'enquête publique du PLU – biodiversité et préservation du vivant

1 message

Yaëlle DE BRUYNE-BEUZELIN <yalbeuzelin@gmail.com>

19 septembre 2026 à 16:15

À : enquete.publique.lesomergues@gmail.com

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Commissaire enquêteur,

En tant que citoyenne de la commune des Omergues, je souhaite apporter une contribution constructive à l'élaboration de notre futur Plan Local d'Urbanisme.

Après lecture des documents du projet de PLU et notamment de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points qui me paraissent essentiels pour l'avenir de notre commune.

1. Un PLU qui doit préserver le vivant

Les Omergues bénéficie d'un patrimoine naturel particulièrement riche. Le dossier souligne notamment la présence d'un réservoir de biodiversité régional, du Jabron et de ses affluents, de zones humides ainsi que la proximité de plusieurs secteurs Natura 2000.

La MRAe demande elle-même que la cartographie des continuités écologiques soit améliorée, notamment concernant le réservoir de biodiversité situé au sud de la montagne de Lure et la trame noire.

Je souhaite donc que ces recommandations soient pleinement intégrées au PLU et que les continuités écologiques soient identifiées de manière suffisamment précise pour constituer une véritable protection dans le temps.

Il me paraît notamment important de mieux prendre en compte les déplacements de la faune et les effets de fragmentation provoqués par les infrastructures linéaires : routes, clôtures, réseaux, chemins et autres aménagements.

La fonctionnalité écologique ne doit pas être appréciée uniquement parcelle par parcelle. Il faut également préserver les continuités entre les différents milieux.

Je souhaite également que la trame noire soit réellement prise en compte, afin de limiter la pollution lumineuse et de préserver les déplacements des espèces nocturnes, notamment des chauves-souris.

2. Une transition énergétique compatible avec la biodiversité

Je suis favorable au développement des énergies renouvelables et à une plus grande autonomie énergétique de la commune.

Cependant, la transition énergétique ne doit pas conduire à opposer production d'énergie et protection de la biodiversité.

Je relève avec intérêt que les deux nouveaux projets de parcs photovoltaïques initialement prévus dans le projet de PLU ont finalement été abandonnés.

Je souhaite que cette expérience permette d'établir une orientation durable pour l'avenir : **privilégier en priorité les surfaces déjà artificialisées ou bâties pour le développement du photovoltaïque**, notamment les toitures, bâtiments agricoles, équipements publics, parkings et autres espaces déjà aménagés.

Le rapport de présentation rappelle d'ailleurs cet objectif dans l'analyse du SRADDET.

Cette approche permettrait de poursuivre le développement des énergies renouvelables tout en limitant la pression sur les espaces agricoles, forestiers et naturels.

Je souhaiterais également que le PLU conserve une possibilité d'évolution vers différentes formes d'énergies renouvelables, lorsque celles-ci sont techniquement et écologiquement pertinentes, plutôt que de faire reposer l'autonomie énergétique essentiellement sur le photovoltaïque au sol.

3. Aller plus loin dans la prise en compte des observations de la MRAe

L'avis de la MRAe comporte plusieurs observations importantes concernant la biodiversité, les continuités écologiques, les incidences Natura 2000, le paysage, l'eau et les risques naturels.

La commune indique avoir pris acte de plusieurs de ces observations et annonce notamment que des compléments pourront être apportés concernant la cartographie des continuités écologiques.

Je souhaite que ces compléments soient effectivement intégrés au dossier final du PLU avant son approbation, avec des documents suffisamment clairs et lisibles pour permettre aux habitants de comprendre les choix retenus.

Plus généralement, il me paraît important que les indicateurs de suivi du PLU permettent de mesurer réellement, dans le temps, l'évolution de la biodiversité, de la consommation d'espace, de la ressource en eau et des autres enjeux environnementaux.

4. Anticiper réellement le changement climatique

Le PLU devrait être conçu avec une vision qui dépasse largement les besoins actuels.

Les Omergues devra faire face dans les prochaines décennies à des évolutions concernant la disponibilité de l'eau, les sécheresses, les risques d'incendie, les épisodes de fortes pluies, l'agriculture, les forêts et la biodiversité.

Je souhaite donc que la planification de la commune intègre davantage cette perspective à long terme.

La préservation des sols, de l'eau, des zones humides, des forêts et des continuités écologiques doit être considérée comme une mesure d'adaptation au changement climatique.

5. Favoriser le logement à l'année

Le maintien d'une population permanente est essentiel pour préserver les commerces, les services et la vie du village.

Le PLU prévoit la création de nouvelles résidences principales, ce qui va dans le sens du maintien d'une population permanente.

Je souhaiterais cependant que la commune poursuive cet objectif en favorisant réellement les logements destinés à l'habitation à l'année, notamment par la réhabilitation du bâti existant et la mobilisation des logements vacants.

La possibilité prévue par le Code de l'urbanisme de réserver certains secteurs aux résidences principales pourrait également être étudiée si cela apparaît nécessaire à l'avenir.

L'objectif devrait être de permettre à des familles, des jeunes actifs et de nouveaux habitants de pouvoir s'installer durablement aux Omergues, tout en limitant l'artificialisation des sols.

8. Améliorer les mobilités

La situation rurale des Omergues rend naturellement difficile la mise en place de solutions de transport comparables à celles d'une zone urbaine.

Cependant, le PLU peut favoriser une organisation du territoire qui limite les déplacements inutiles et facilite les mobilités alternatives.

Je souhaite notamment que soient poursuivies les réflexions concernant le covoiturage, les mobilités partagées et les possibilités de connexion avec les services et équipements des communes voisines.

Conclusion

À travers cette contribution, je souhaite défendre une vision simple du futur PLU :

un territoire vivant ne peut être durable que si l'on protège à la fois les habitants, l'eau, l'agriculture, les paysages et la biodiversité.

Je suis favorable à une transition énergétique et au développement des énergies renouvelables.

Mais cette transition doit être pensée de manière cohérente, en privilégiant autant que possible les espaces déjà artificialisés, en protégeant les espaces naturels et agricoles et en tenant compte de la fonctionnalité écologique des milieux.

Je souhaite également que la ressource en eau soit placée au cœur de la stratégie d'adaptation au changement climatique et que les infrastructures existantes puissent être mieux valorisées, y compris lorsque cela peut contribuer à l'autonomie énergétique de la commune.

Enfin, je souhaite que le PLU soit véritablement un document de long terme : un outil permettant aux habitants actuels et futurs de vivre aux Omergues dans un environnement préservé et résilient.

Un PLU pour les habitants.

Un PLU pour les générations futures.

Un PLU pour l'eau, les paysages, l'agriculture et la biodiversité.

Un PLU pour la préservation du vivant.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution et souhaite que ces propositions puissent participer à l'amélioration du projet de PLU.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération respectueuse.

Yaëlle BEUZELIN - DE BRUYNE